

**Commune de Vich, Procès-verbal No 1, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
au forum des Pralies (bâtiment multifonctions)
le 5 octobre 2021 à 20h00**

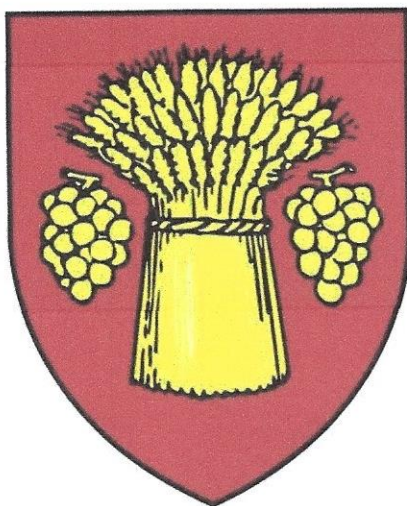


Table des matières

1. Assermentations	3
2. Appel nominal	3
3. Adoption du procès-verbal du 22.06.2021.....	3
4. Adoption de l'ordre du jour proposé	3
5. Préavis n°1/2021-2022 - Autorisation générale de plaider, pour la législature 2021-2026.....	3
6. Préavis n°2/2021-2022 - Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, pour la législature 2021-2026.....	4
7. Préavis n°3/2021-2022 - Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pour la législature 2021-2026.....	4
8. Préavis n°4/2021-2022 – Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement, pour la législature 2021-2026.....	5
9. Préavis n°5/2021-2022 - Fixation des indemnités du Conseil Communal et rétribution de la Municipalité, pour la législature 2021-2026.....	8
10. Préavis n°6/2021-2022 – Arrêté d'imposition pour l'année 2022.....	8
11. Election de 3 membres et d'un-e suppléant-e pour la commission des routes	8
12. Election de 3 membres et d'un-e suppléant-e pour la commission parc, place de sport et cimetière	9
13. Election d'un-e suppléant-e pour la commission de recours en matière d'impôts et de taxes.....	9
14. Election d'un-e suppléant-e pour l'AISE	9
15. Approbation de la nomination d'un délégué de l'AISE	9
16. Liste des préavis pour la séance suivante.....	10
17. Communications municipales.....	10
18. Communications du bureau	10
19. Divers et Propositions individuelles	11
20. Clôture de la séance	12

Le **Président** rappelle les directives et quelques règles : Garder le masque sauf pour prendre la parole et les distances sont respectées dans la salle avec la disposition des chaises. Pour prendre la parole merci de se lever et de décliner son nom. Vous pouvez venir derrière la table pour prendre la parole ou solliciter Dan (employé communal) pour qu'il vous amène le micro et vous pouvez enlever le masque à ce moment-là aussi.

1. ASSERMENTATIONS

Le **Président** invite l'Assemblée à se lever pour l'assermentation de M. **Christian BRONSIL** et M. **Stéphane DEMUYNCK** qui deviennent conseillers, après lecture et acceptation de la promesse légale (*Ces deux assermentations ont formellement été faites devant le bureau*).

2. APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **30** membres présents sur **40**, 9 excusés, 1 absent, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22.06.2021.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques.

Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants, 4 abstentions

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** demande si l'assemblée accepte cet ordre du jour :

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

5. PRÉAVIS N°1/2021-2022 - AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLAIDER, POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Le **Président** donne la parole à la commission de gestion. Lecture du rapport de la commission par M. **Cyrille GHISTE**. La commission recommande d'amender et d'accepter ce préavis n°1/2021-2022 (*voir amendement proposé ci-dessous*).

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que la Municipalité doit de toute façon informer la commission de gestion de la mise en œuvre de ce préavis et, si cela est possible, le Conseil Communal sous les communications municipales durant le Conseil, donc elle pense que cet amendement est inutile, car ceci est déjà prévu par la Loi. Durant la législature précédente, ce mécanisme n'a pas été proposé car peu utile. M. **Cyrille GHISTE** explique que le motif derrière est le temps d'attente entre les communications de la Municipalité et le travail des commissions avant la date du prochain Conseil Communal. Il maintient l'amendement.

L'amendement sous le point 2 du préavis :

« La Municipalité doit tenir informé la commission de gestion afin que cette dernière, puisse anticiper, garantir la transparence et la cohérence lors de son rapport annuel de gestion. »

Votations

21 OUI

2 NON

4 Abstentions

L'amendement est accepté

Le **Président** explique que la Municipalité a le droit de retirer le préavis jusqu'au dernier moment, M^{me} la **Syndique** répond que la Municipalité maintient le préavis.

Nous passons au vote du préavis, tel qu'amendé :

Le Préavis n°1/2021-2022 est accepté tel qu'amendé, 1 contre, 4 abstentions

6. PRÉAVIS N°2/2021-2022 - AUTORISATION GÉNÉRALE DE STATUER SUR L'ACQUISITION ET L'ALIÉNATION D'IMMEUBLES, DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET D' ACTIONS OU PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES, POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Le **Président** donne la parole à la commission de gestion. Lecture du rapport de la commission par M. **Cyrille GHISTE**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°2/2021-2022

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

Le Préavis n°2/2021-2022 est accepté à l'unanimité

7. PRÉAVIS N°3/2021-2022 - AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES, POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Le **Président** donne la parole à la commission de gestion. Lecture du rapport de la commission par M. **Cyrille GHISTE**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°3/2021-2022.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'amender et d'accepter ce préavis n°3/2021-2022.

Le **Président** fait remarquer que l'amendement est sur le corps du préavis, il modifie cet amendement pour amender uniquement les conclusions du préavis comme suit :

« d'octroyer à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement des autorités communales, l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000 par cas et au maximum de CHF 100'000 par année, à moins que l'un des montants n'ait fait l'objet d'une demande de crédit rétroactive »,

d'ajouter :

« L'engagement de la deuxième tranche de CHF 50'000 fera l'objet d'une consultation préalable de la Commission des Finances. »

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre SUTTER** demande la position de la Municipalité ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que ce préavis est pour des imprévus, la communication des dépenses engagées sera de toute manière soumise aux commissions, mais les travaux seront faits sans forcément passer devant les commissions auparavant. Elle suggère de quand même faire confiance à la Municipalité. Les années précédentes, il n'y a pas eu de rapport, car cette autorisation n'a pas dû être utilisée. M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que l'amendement est inutile, car la Municipalité fait ce qu'elle souhaite, de toute façon.

M. **Michel JARRAUD** demande si le Conseil devait soutenir l'amendement pourquoi soutenir uniquement la commission des finances et pas la commission de gestion ? M. **Cyrille GHISTE** explique que la commission de gestion ne peut consulter que le passé. Le **Président** explique que ceci est un raccourci utile du travail de la commission de gestion et la commission des finances regarde les comptes en avant mais également les comptes passés. Finalement les deux commissions se soucient de ce qui sera et a été fait dans la Commune.

M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que les budgets sont des projections. La cogestion n'est pas permise entre la Municipalité et le Conseil Communal. Le regard de la commission des finances sur des projections, c'est possible, mais pas sur ce que décide la Municipalité de ce qui doit être fait ou pas. La Municipalité peut décider seulement par elle-même.

M. **Jean-Pierre SUTTER** pense que le mot « consulter » dans l'amendement est pesant, juste le droit d'être informé pour émettre un avis. Si on consulte la Municipalité on attend une réponse, mais la Municipalité n'en est pas obligée. Il propose un sous amendement : « *L'engagement de la deuxième tranche de CHF 50'000 fera l'objet d'une consultation préalable d'une information préalable de la Commission des Finances.* »

M. **Mark TRITTEN** propose de ne pas faire voter le sous-amendement et de modifier à la place le mot « consulter » par le mot « informer » et de modifier l'amendement en séance, il demande aux membres de la commission des finances si c'est ok pour tous les signataires. C'est ok pour les membres présents de la commission des finances.

M^{me} **Marguerita DORNIER** comprend que ce préavis est pour des dépenses urgentes et elle demande comment c'est possible de donner des informations avant, puisque que c'est urgent ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que du fait que cet urgent la Municipalité va d'abord faire les travaux ou autres et ensuite en informer la commission par la suite. Ils peuvent demander à la commission, mais ceci ne changera pas l'action de la Municipalité.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote de l'amendement :

Nous votons l'amendement :

« *d'octroyer à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement des autorités communales, l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000 par cas et au maximum de CHF 100'000 par année, à moins que l'un des montants n'ait fait l'objet d'une demande de crédit rétroactive* »,
d'ajouter « *L'engagement de la deuxième tranche de CHF 50'000 fera l'objet d'une information préalable de la Commission des Finances.* »

Votations

21 OUI

6 NON

3 Abstentions

L'amendement est accepté.

Nous passons au vote du préavis tel qu'amendé :

Le Préavis n°3/2021-2022 est accepté tel qu'amendé à l'unanimité

8. PRÉAVIS N°4/2021-2022 – FIXATION DES PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT, POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'amender et d'accepter ce préavis n°4/2021-2022.

La commission des finances propose donc d'amender le préavis 04/2021-2022 comme suit :
« *Le plafond d'endettement à CHF 7'000'000, le montant des cautionnements autorisé est donc mécaniquement fixé à CHF 3'500'000.* »

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Antonella SALAMIN** explique le tableau suivant avec les investissements que la Municipalité souhaite faire durant ces cinq ans à venir, mais la projection des rénovations sera sur les 10 ans à venir, car certaines rénovations énergétiques doivent être prises en compte jusqu'en 2035 et sont connues dans l'échéance des rénovations des bâtiments à la demande du Canton. Ce tableau souvent demandé lors des derniers Conseils, est désormais disponible.

Les rénovations prochaines :

- Le bâtiment des tilleuls est à moitié désaffecté.
- Le terrain multisports qui est un sujet qui reviendra en décembre.
- Le temple et la place de l'église, le temple appartient à moitié à Vich et à moitié à Coinsins.
- L'école est également en mauvaise état, rénovation prévue en 2026-2027.
- Des tronçons de routes, un préavis prévu au mois de mars 2022.
- Des collecteurs des eaux usées et de la distribution de l'eau sont à rénover pour être mis aux normes.

Réalisation prévue – estimation	Coût estimation ou réalisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		estimation	estimation	estimation	estimation	estimation	estimation	estimation	estimation	estimation
Maison du Tilleul										
Crédit d'étude	400 000		400 000							
Transformation en locaux administratifs	4 000 000			1 000 000	3 000 000					
Remis en état du locatif joint MP 5	joint									
Terrain multi-sport										
Construction	450 000		450 000							
Temple										
Réfection de l'extérieur	250 000		250 000							
Chauffage à remettre en état ou	250 000			250 000						
Place de l'église - urbanisme	250 000			250 000						
Réfection du toit	p.m.									
Ecole							500 000	1 000 000		
Rénovation énergétique	1 500 000									
Extension 2 classes (si nécessaire)	p.m.									
Bâtiment de la poste – Begnins 1										500 000
Isolation énergétique / chauffage	500 000									
Grande salle et salle du régent	0									
Droit de superficie et donner à faire pour des locatifs										
Salle de Gymnastique								350 000		
Crédit d'étude	350 000								4 650 000	
Construction (4.7 mios)	4 650 000									
Routes										
Coinsins / giratoire Bichette/ Bassire / Luins	850 000		200 000	200 000					200 000	250 000
Collecteur EU - route de Luins	250 000			250 000						
Organisation Parking	p.m.									
Distribution Eau : mise en conformité au PDDE / captage	1 500 000			250 000	250 000			1 000 000		
Bouclage de la Bichette	500 000					500 000				
Voirie							250 000			
Remplacement véhicule	250 000									
TOTAL DES INVESTISSEMENTS ESTIMES	15 950 000	0	1 300 000	2 200 000	3 250 000	750 000	500 000	2 550 000	4 650 000	750 000
Total par législature	15 950 000	8 000 000						7 950 000		

Tout ceci est à prévoir, la Municipalité essaye d'être raisonnable dans les coûts estimatifs qui sont connus, donc le montant s'élève à environ cinq millions et demi à six millions de CHF. La législature précédente, il y avait un fond pour les bâtiments qui va se tarir, il faudra compter sur une seule rentrée d'argent qui sera l'impôt des personnes physiques. La Commune n'a pas d'immeubles et seulement trois ou quatre appartements qui ne suffisent pas comme rentrée d'argent. Sur le tableau il est noté huit millions pour garder une marge de sécurité, pour une ligne de crédit en cas de « pépin ». La procédure pour augmenter la ligne de crédit est de retourner au conseil d'Etat Vaudois. Si le Conseil Communal souhaite descendre à sept millions ce montant, c'est possible et la Municipalité sera limitée avec ce montant pour toute la législature, c'est délicat s'il y a un gros souci.

M. **Patrick VISINAND** demande à la commission des finances sur quelle base a été calculé ce montant ? M. **Mark TRITTEN** explique que les renseignements ont été pris au niveau de la

Commune de Vich, sans aucun comparatif avec d'autres communes. Le résultat est positif, avec l'infrastructure et le développement de Vich, la commission trouve prudent de modifier ce montant.

M. **Claudio GRECO** demande si les montants pour le temple sont pour Vich seul ou c'est le total Vich et Coinsins ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que peut être c'est une erreur, ces montants sont pour Vich-Coinsins, pour l'instant la Municipalité ne sait pas s'il faut faire la toiture, le pourtour, le sol et peut-être amener le gaz, donc la Municipalité a été très prudente. La Commune de Coinsins ne participe que pour le bâtiment et non pour le pourtour du temple. M^{me} **Antonella SALAMIN** indique qu'étant propriétaire de 50% la Municipalité doit solliciter la commune de Coinsins.

M. **Marcel MIESEN** indique que ce soir c'est le plan d'investissement, l'endettement est une conséquence de ceci. Huit millions d'investissements c'est l'augmentation de cinq ou six points d'impôt, il faudrait pouvoir amortir les six millions de dettes correspondants pour la fin de la législature.

M. **Maurice MEYER** précise que ce sont des rénovations dans cette nouvelle législature, les dernières législatures étaient plutôt sous le mode d'économies. En retirant l'expansion qui n'était pas nécessaire, selon la commission des finances, d'environ deux million de CHF, la commission souhaitait un montant de sept millions, qui garde une marge suffisante en cas de « pépins ».

M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que ce préavis est un plafond d'endettement, que tous les objets seront soumis au vote du Conseil Communal par un préavis. Les crédits pourront être acceptés ou pas. Alors pourquoi voter ce préavis et ce plafond d'endettement ? La commission des finances trouve que cette somme est prévisionnelle, c'est une valeur adéquate selon la commission des finances.

M. **André JAQUET** indique que le plafond peut être mis là où on veut en rejoignant la remarque de M. **Jean-Pierre SUTTER**, les investissements proposés par la Municipalité seront soumis au cas par cas au conseil avec un préavis, mais selon la marge des législatures précédentes, la marge d'un million est justifiée.

M^{me} **Antonella SALAMIN** formule une réponse à M. **Marcel MIESEN** : les rénovations ont déjà été reportées, la Municipalité suivante devra faire ces rénovations, donc la Municipalité actuelle souhaite mettre en place ces rénovations, car les bâtiments municipaux ne sont pas en bon état.

M. **Jean-Claude BISSAT** renforce l'idée que depuis deux législatures, il n'y a eu aucune rénovation au niveau énergétique, aucuns bâtiments municipaux n'est aux normes. Des bâtiments font partie du patrimoine, il est temps de s'en occuper ! Les taux d'intérêt en ce moment sont bas, il faut profiter d'investir maintenant.

M. **Maurice MEYER** commente que la commission des finances a pris en compte les rénovations sans calculer ce qui est extension, la commission arrivait à ce montant de sept millions.

M. **Kurt TRITTEN** demande pourquoi ce plan financier si on peut voter sur chaque dépense ? Le frein des dépenses sur le plan fédéral est mis en fixant les limites de l'endettement, l'exécutif

pourrait aller jusqu'à 10-12 millions, il est important de ne pas augmenter ces endettements pour les impôts futurs. Le **Président** fait remarquer que cette obligation réglementaire de fixer un plafond d'endettement.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote de l'amendement :

La commission des finances propose donc d'amender les conclusions du préavis 04/2021-2022 comme suit : « *Sur la base de ce qui précède, le plafond d'endettement est fixé à CHF 7'000'000, au lieu des CHF 8'000'000* » et la limite de cautionnement est mécaniquement ajustée.

<u>Votations</u>	21 OUI	4 NON	4 abstentions
	L'amendement est accepté		

Nous passons au vote du préavis tel qu'amendé :

Le Préavis n°4/2021-2022 est accepté tel qu'amendé, 2 abstentions

9. PRÉAVIS N°5/2021-2022 - FIXATION DES INDEMNITÉS DU CONSEIL COMMUNAL ET RÉTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ, POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°5/2021-2022.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question.

Le Préavis n°05/2021-2022 est accepté à large majorité, moins 1 abstention

10. PRÉAVIS N°6/2021-2022 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2022

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°6/2021-2022.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question.

Le Préavis n°06/2021-2022 est accepté à large majorité, moins 2 abstentions

11. ELECTION DE 3 MEMBRES ET D'UN-E SUPPLÉANT-E POUR LA COMMISSION DES ROUTES

Le **Président** donne la parole à M^{me} **la Syndique**. Il est prévu de présenter un préavis pour la réfection de la route de Coinsins, les délais étant serrés pour le retour des mandataires, ce préavis sera présenté en mars. Le **Président** suggère de remettre cette élection de membres pour la commission des routes au prochain conseil, car il était convenu avec M^{me} **la Syndique** que nous élirions les membres de commissions seulement quand elles devront fonctionner, M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que nous sommes 30 ce soir profitons d'avoir des membres.

Le **Président** demande donc des candidats

M. **Éric PASCHE**, M. **Leonardo MARTINS da COSTA MATOS**, M. **Paul GERBER**, M. **Christian BRONSIL**, nommé comme suppléant.

Ils sont élus par applaudissements

12. ELECTION DE 3 MEMBRES ET D'UN-E SUPPLÉANT-E POUR LA COMMISSION PARC, PLACE DE SPORT ET CIMETIÈRE

M. **Richard STOECKLIN** présentera un préavis pour l'optimisation de la place de sport, avec la création d'une zone multisports.

Le **Président** demande des candidats.

M. **Paul GERBER**, M. **Christian BRONSIL**, M. **Stéphane TOMASSO**, M. **Stéphane DEMUYNCK**, M. **David MARET**, M. **Éric PASCHE**, M. **Luigi LONGHI** et M^{me} **Cynthia BAGNOUD** sont candidats.

Nous passons au vote à bulletin secret. Les scrutateurs M^{me} **Belinda SCHAER** et M. **Didier PLUSS** font circuler l'urne et s'occupent du dépouillement.

Majorité absolue à 16 (30/2+1), 1 blanc.

Sont élus :	M. Luigi LONGHI	22 voix
	M ^{me} Cynthia BAGNOUD	22 voix
	M. Stéphane TOMASSO	18 voix
Obtiennent des voix :	M. David MARET	12 voix
	M. Éric PASCHE	10 voix ne se représente pas
	M. Stéphane DEMUYNCK	9 voix ne se représente pas
	M. Paul GERBER	8 voix
	M. Christian BRONSIL	7 voix

M. **Luigi LONGHI** propose d'élire M. **David MARET** comme suppléant, ayant eu le plus de votes sans obtenir la majorité absolue, sans avoir à faire de second tour, cette proposition étant soutenue par cinq conseillers, le **Président** accepte cette proposition. Pas de second tour.

M. **David MARET** est élu tacitement comme suppléant

13. ELECTION D'UN-E SUPPLÉANT-E POUR LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS ET DE TAXES

Le **Président** demande des candidats. M. **Luigi LONGHI** est candidat.

Il est élu tacitement par applaudissements

14. ELECTION D'UN-E SUPPLÉANT-E POUR L'AISE

M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que ce sont des sujets lors des conseils intercommunaux surtout sur le budget et les comptes, l'AISE s'occupe également des transports et des bâtiments.

Le **Président** demande des candidats. M. **Christian BRONSIL** est candidat.

Il est élu tacitement par applaudissements

15. APPROBATION DE LA NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ DE L'AISE

La Commune de Vich était sans délégué au Conseil Intercommunal suite à la démission de M^{me} **Valérie MULLER** du Conseil Communal, le bureau a proposé de nommer, dans l'urgence, M^{me} **Conceição DANZ**, qui suite au sondage auprès des conseillers, s'est portée volontaire.

Le Conseil Communal approuve cette nomination par applaudissements.

16. LISTE DES PRÉAVIS POUR LA SÉANCE SUIVANTE.

M^{me} Antonella SALAMIN annonce les prochains préavis connus à ce jour :

- Budget 2022
- Réalisation d'un terrain multisport aux Pralies

17. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le **Président** donne la parole à M. **Jean-Claude BISSAT** qui nous fait un point de situation sur l'assainissement et la transformation du bâtiment des Tilleuls. La Municipalité a fait appel au BAMO (bureau d'assistance au maître d'ouvrage) pour préparer le dossier d'appel d'offre, qui sera affichée au site officiel des marchés publics (SIMAP), ainsi que sur la FAO (feuille des avis officiels). Va s'en suivre les mandataires qui vont remplir cette appel d'offre, les ingénieurs civils et spécialisés en installation technique et physique du bâtiment, les architectes, ce dépôt de liste sera pour le 15 novembre, suivra une séance avec tous ces mandataires. Cette décision permettra d'arriver avec une demande de crédit d'étude qui sera présenté au 15 mars devant les conseillers.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Luigi LONGHI** demande ce qui va se passer pour les locataires du Tilleul ? Quelles sont les solutions durant les rénovations. M. **Jean-Claude BISSAT** explique que ses locataires ont été contactés, il y aura une relocation, mais ils doivent chercher également eux-mêmes un logement et ils seront aidés pour le déménagement. Il n'y a eu aucun retour pour l'instant, il y aura des délais par rapport à leur contrat de bail, qui sont pour l'instant bien respectés. Après l'assainissement ces locataires auront la priorité d'accès sur ces appartements, mais bien évidemment pas au même tarif.

M^{me} Antonella SALAMIN annonce les prochaines dates des Conseils, les dates en réserve sont pour alléger éventuellement un ordre du jour trop conséquent :

7 décembre 2021

15 mars 2022

21 juin 2022

4 octobre 2022

6 décembre 2022

Réserve de date : 10 mai 2022 et 15 novembre 2022

18. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** annonce que les délégué (e)s des Conseils Intercommunaux auront la possibilité faire savoir ce qui se passe dans les associations, devant l'Assemblée, dorénavant ils/elles rapporteront de manière informelle.

Il y a quatre ans nous avons fait la séance du Conseil Communal dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, en bus. Nous souhaiterions retourner durant cette législature, éventuellement au conseil du mois de mars, pour profiter de l'endroit pleinement. La location de la salle est gratuite pour les communes. La **Syndique** a pour l'instant émis un avis favorable.

Il indique également qu'il faudra passer pour signer une feuille de demande d'autorisation d'envoyer les documents par e-mail, les scrutateurs la font circuler dans l'Assemblée.

Il remercie M. **Roger BRAND**, qui est malheureusement absent ce soir. Il salue son dévouement, sa disponibilité et sa parfaite sincérité. Il remercie également M^{me} **Anita**

SANTOS-KOCHER qui était membre du Conseil Général, pour sa constante bonne humeur et sa parfaite maîtrise de la langue française.

19. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M^{me} **Nathalie STREIT** demande qu'en est-il champ à côté du stand de tir qui était cultivé pour améliorer la biodiversité avec des fleurs, elle a vu ce champ plusieurs fois tondu à raz, qu'en est-il ? M. **Jean-Claude BISSAT** ne comprend pas de quel champ il s'agit, il se renseigne.

M. **Mark TRITTEN** pose la question, si une étude est prévue pour la mesure du trafic dans Vich, qui est, à certains endroits, insoutenable. Il propose à la Municipalité, pour l'année prochaine, de faire un rapport pour comprendre ce qui est mis en place aujourd'hui, ce qu'il pourrait être fait légalement, des dérivations, des limitations du tonnage. Un postulat est donc déposé en séance.

Le **Président** demande à l'Assemblée d'accepter ou non ce postulat :

<u>Votations</u>	25 OUI	0 NON	4 abstentions
	Le Postulat est accepté et donc transmis à la municipalité.		

M. **Luigi LONGHI** demande combien il y a de chiens sur la Commune ? Comment est investi les taxes perçues de 200 CHF/an par chiens ? Pour le Canton de Vaud il n'y a rien d'écrit, sur Genève, pour exemple, il y a des parcs clôturés ou l'on peut laisser les chiens sans laisse. Au niveau de la Commune ou au niveau du Canton, quelles sont les démarches possibles ? Il ne pense pas que la taxe soit uniquement pour les caninettes et le prix des sacs. Il ne comprend pas non plus les propriétaires qui ne ramassent pas les excréments. D'autres animaux faisant partie de l'environnement de la Commune ne paye pas de taxes, les chats, les chevaux.

Il dépose une interpellation, il souhaite savoir combien il y a de chiens recensés sur la Commune et à quoi sert réellement la taxe, également la possibilité de trouver un endroit de liberté pour les chiens ? Le **Président** demande si cette interpellation est soutenue par au moins cinq conseillers, il constate que c'est le cas, elle sera soumise à la Municipalité

M. **Éric PASCHE** demande si quelque chose est prévu pour l'arrêt de bus avec le trafic des parents sur les sorties des écoles ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique qu'un groupe de parents avaient été interpellé par la Municipalité l'an dernier. L'analyse de la situation, ainsi que l'analyse de l'arrêt de bus avec l'AISE. Il n'en était sorti aucun danger, l'arrêt de bus ne peut pour l'instant pas être modifié, pas de solution physique possible, mais la réflexion continue. En répondant pour le postulat de M. **Mark TRITTEN**, peut-être qu'en étudiant le trafic, la Municipalité pourra amener une réponse plus satisfaisante. M. **David MARET**, faisant partie de ces parents, demande un panneau pour que les parents puissent prendre leur responsabilité, en expliquant que c'est un arrêt de bus ou de pouvoir déposer les enfants ailleurs. M^{me} **Antonella SALAMIN** répond que les parents qui viennent c'est à la minute. Le projet intéressant était de faire un Pédibus avec les parents, le principe étant un parent qui accompagne une dizaine d'enfants. Les parents n'ont jamais accroché l'idée, mais s'ils changeaient d'avis, ils auront le soutien de la Municipalité.

M^{me} Marguerita DORNIER et M. Luigi LONGHI expliquent que les entreprises laissent leur camionnette sur le parking vers l'arrêt des bus et ceci n'est pas normal que les camionnettes non-immatriculées sur Vaud, puisse utiliser nos places disponibles pour les habitants de Vich. Pourquoi ne pas mettre comme à la décharge interdit de stationner. Souvent se sont des camionnettes de Genève ou françaises. La Municipalité prend note.



M. Christian BRONSIL indique qu'une voiture traîne depuis une année sur une place de parking ? M. Philippe MUNDLER nous explique que cette histoire paraît simple, mais que s'est en fait très compliqué. La propriétaire a quitté la Suisse, la Municipalité est presque au bout des démarches administratives, la Municipalité a mis une annonce dans la FAO et dans 30 jours, la Commune pourra s'en débarrasser. Il faudra la mettre en vente, c'est l'office des poursuites qui gère ce cas, la COVID-19 a repoussé les démarches. Après la vente, il faudra garder le montant de la vente durant cinq ans pour le cas échéant ou la propriétaire reviendrait. Aucune place en fourrière n'est disponible nulle part.

Le **Président** annonce la prochaine séance du Conseil pour le 7 décembre 2021.

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le **Président** clôt la séance à 22h20.

Au nom du Conseil Général

Le Président
Charles de MESTRAL
C. de Mestral



La Secrétaire
Valérie ZEENDER
Zeender

5 octobre 2021

Postulat : Rapport de la municipalité
pour octobre 2022 adressant la situation
du trafic de transit à Vich et les
mesures possibles et envisageables
pour limiter le transit au niveau
du volume, vitesse et tonnage.

MAJ